

# CAHIER DES CHARGES : ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE INDIVIDUEL

## Généralités :

- La sélection au Championnat de Bretagne se fait sous l'unique responsabilité de la Commission sportive régionale, et validée par le Président du Comité de Bretagne. Ceux – ci transmettront au club organisateur la liste des athlètes qualifiés dans les meilleurs délais.
- Les engagements seront faits auprès de la commission sportive qui en fera copie auprès du club organisateur, afin de faciliter l'organisation.
- Les arbitres de la compétition seront nommés par le responsable de l'arbitrage régional.
- Un tirage au sort pour la pesée sera effectué au préalable, suite à l'engagement des athlètes. Celui-ci sera affiché en salle de pesée. L'athlète se pèsera donc à l'appel de son nom.
- Le programme de la compétition sera établi par la commission sportive après consultation du club organisateur. A ce programme sera joint le détail de la buvette, avec si besoin les conditions de réservation des repas.
- Les membres du Comité Régional, de la Commission sportive et de l'ETR sont disposés à apporter leur soutien à l'organisation, tant sur un plan humain que matériel. Cette aide sera définie bien en amont. Les déplacements et l'hébergement inhérents seront pris en charge par le comité régional. Nous encourageons vivement le club organisateur à solliciter les clubs participants pour l'emprunt de matériel (particulièrement pour le matériel d'initiation).
- Une liste du matériel mis à disposition par le Comité de Bretagne est disponible auprès du Président, ainsi que les conditions d'emprunt. Le club organisateur est responsable du transport de ce matériel.
- Le club organisateur se charge de faire l'annonce à la presse et d'assurer la promotion de la compétition.

## Aire de compétition :

- La salle devra être à minima décorée (plantes, affiches...)
- Un plateau de compétition équipé du matériel suivant : barres de 20kg, 15kg, 10kg, 2.5kg. Un jeu complet de poids de couleurs (paire de 25 kg doublée), ainsi que des poids d'initiation (2.5 kg et 5kg en PVC). Prévoir une paire de bagues de serrage de secours.
- Magnésie et résine en quantités suffisantes.
- Matériel de nettoyage pour la barre compétition : balai, pelle, désinfectant, brosse métallique.
- Vidéo projecteur avec report sur écran.
- Un tableau d'arbitrage électronique ainsi que des plaquettes de couleur en cas de panne.
- Pour le secrétariat : matériel informatique et imprimante. Prévoir des rallonges électriques en conséquence, ainsi que du matériel de secrétariat (papier d'imprimante, crayons, scotch et encre pour l'imprimante).

## Aire d'échauffement :

Si l'échauffement se déroule dans la même salle que la compétition, il devra y avoir une séparation matérielle permettant à l'échauffement d'être isolé.

- Prévoir 6 zones d'échauffement, chargées chacune à 120kg minimum (chaque zone comptera une paire de 1.250 kg, de 2.5kg et de 5 kg).
- Deux chaises ou un banc pour chaque zone d'échauffement. 6 barres masculines, 4 barres féminines, 3 barres de 10 kg et 3 barres de 2.5kg minimum.
- Prévoir des poids d'initiation : 4 paires de 2.5kg et 4 paires de 5kg minimum. 3 jeux de poids au kilo (0.5/1/1.5/2)
- Retour vidéo pour le suivi du match (feuille de match), retour chrono.
- Magnésie en quantité suffisante

## Pesée :

Dans la mesure où le championnat de Bretagne est qualificatif pour les finales nationales individuelles, la balance doit afficher minimum les 50g, et doit être tarée peu avant la compétition.

- La salle de pesée doit disposer d'une table et de chaises pour le secrétariat. Il convient de prévoir la possibilité de brancher un ordinateur et la bascule dans la même salle.
- La pesée s'organisera sous l'autorité du responsable régional de l'arbitrage (ou de son représentant).

## Contrôle anti-dopage :

- Il conviendra de prévoir une salle équipée d'une table et de deux chaises minimum.
- Des toilettes devront se situer à proximité (si possible dans la même pièce).
- Prévoir des bouteilles d'eau en 50 cl, mises à disposition pour les athlètes contrôlés.
- Le responsable régional de l'arbitrage (ou son représentant) coordonnera le bon déroulement du contrôle.

## Récompenses:

Le club organisateur assure l'achat des récompenses. Le Comité de Bretagne alloue une somme de 200 euros au club organisateur à l'issue de la manifestation, sur présentation d'une facture pour l'achat de récompenses.

Le club organisateur s'engage à récompenser, à minima, les athlètes selon les règles suivantes : une récompense pour l'ensemble des compétiteurs et un distinguo fait pour les podiums.

Il conviendra de prévoir également des récompenses distinctives pour les athlètes féminines ainsi que pour les benjamins et les minimes.

Seront également récompensés à la cotation IWF :

- Seniors masculins : les 7 premiers
- Juniors et Cadets masculins : les 5 premiers
- Minimes masculins et Seniors féminines : les 3 premiers
- Minimes, Cadettes et Juniors féminines : la 1<sup>ère</sup>
- Masters hommes et femmes : le 1<sup>er</sup> par caté (A, B et C)

Enfin, il est vivement souhaité que les arbitres soient eux aussi récompensés.

## Buvette :

L'organisateur se doit de prévoir une buvette, ainsi qu'un espace de restauration.